

**COMPTE - RENDU**  
**CONSEIL DE QUARTIER SAINTE - PEZENNE**  
**1<sup>er</sup> OCTOBRE 2002**

**Présents :** Elus municipaux : Paul SAMOYAU, (Co-Président), Franck GIRAUD, Valérie UZANU.  
Représentants des habitants du quartier : Jean - Jacques BOTTON-VINET, Pierre CAILLETON, Bertrand DELIGNON, Claude EVRARD (co-Président), Jean - Michel FAZILLEAU, Léonide FRADET, Marc - Valéry GARDE, Jean - Claude GAUTIER, Jean - Pierre GERVAIS, Frédéric GIRAUD, Robert GOUTEFANGEA, Bernard GUIDAT, Xavier JACQUEMIN, Jacques LARGEAU, Chantal LEBRET, Jean - Marie MACAIRE, François MARGERIN, Maurice VINCK, Pascal TEXIER  
Personnel municipal : Michèle BRUGIER : Directrice de la proximité et de la citoyenneté, Jérôme BOURDEVERRE : Vie de la Cité, Nathalie SENE : MCSP Sainte - Pezenne.

**Excusés :** Patrick BAUDIN, Pierre GUERIT, Patrice LEBRET, Christine LESTABLE, Yves REY, Nanou BIMES (élue municipale).

**Absents :** Christian CHIRAUX, Marie DAUXERRE, Florence GOUPIL, Claude POUPIN, Jean-Pierre POUSSADE.

**OUVERTURE DE LA SEANCE**

M. SAMOYAU co-président élu ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour de ce Conseil de quartier :

- 1/ adoption du règlement intérieur,
- 2/ création et mise en place des groupes thématiques :
  - a- circulation et sécurité,
  - b- entretien et propreté, espaces verts et aires de jeux,
  - c- bâtiments et équipements,
  - d- déchetterie, nuisances.
- 3/ préparation de la séance plénière des conseils de quartier du 12 octobre 2002,
- 4/ questions diverses.

**I - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR.**

M. EVRARD, co-président habitant, indique que le bureau a rédigé le projet du règlement intérieur en fonction de la charte et du document type règlement intérieur fourni par la Direction de la Proximité. L'objectif du règlement intérieur est de préciser le mode de fonctionnement du Conseil, d'en fixer les limites, les droits et les méthodes de délibérations. Il signale que le point 7 du règlement intérieur permet des éventuelles modifications.

La parole est aux Conseillers qui souhaitent émettre des observations.

Les point suivants ont fait l'objet de remarques :

↳ article 1 « *composition du bureau* » : l'intervention concerne la présentation du bureau,

↳ article 2 « *fonctions* » : *les co-présidents ouvrent et clôturent les séances...etc.* La rédaction de cet article paraît un peu brutale. Il est proposé de rédiger ce passage de façon plus douce : *les co-présidents veillent au bon déroulement ... etc.*

↳ article 3 « *commissions thématiques* » : l'intervenant considère que le bureau détient un rôle trop important, Claude EVRARD précise que la rédaction de cet article reprend bien l'esprit de la charte.

↳ article 4 « *réunions du Conseil* » : l'intervenant demande que l'assemblée décide, la décision n'appartient pas qu'au bureau. Claude EVRARD reprend les termes de la charte : *les co-présidents peuvent convier ...etc.*

↳ article 5 « *budgets* » : les conseillers demandent ce qui se passerait si le conseil municipal ne réalise pas la demande du Conseil de quartier.

Michèle BRUGIER répond que cet article ainsi que le suivant « *engagements de dépenses* » seront évoqués lors de la séance plénière du 12 octobre prochain.

M. EVRARD informe des sommes dont le Conseil de quartier de Sainte – Pezenne dispose pour l'exercice 2002.

83 356, 28 euros VILLE DE NIORT.

11 857, 31 euros COMMUNAUTE.

Toutefois une précision doit être apportée pour les dates qui conditionnent les dépenses dans ces budgets.

M. EVRARD rappelle que le règlement intérieur reprend la charte.

Les Co-Présidents demandent comment s'effectue le vote, l'assemblée souhaite voter à main levée.

M. EVRARD propose donc de procéder au vote et indique que messieurs GUERIT et REY approuvent le projet du règlement intérieur.

#### VOTE

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	2

**Le règlement intérieur est adopté.**

## **II - COMMISSIONS THEMATIQUES.**

M. EVRARD rappelle les quatre commissions thématiques, dont les thèmes sont issus des précédentes réunions, et à la demande du Conseil, apporte quelques précisions.

La commission « **entretien et propreté – aires de jeux – espaces verts** » traitera, entre autres, du projet du Grand Feu, ainsi que l'entretien des sentiers et des routes de Sainte – Pezenne.

La commission « **bâtiments, équipements** » se préoccupera notamment des travaux de la salle des fêtes, de la salle de sport et du Château de Chantemerle.

La commission « **déchetterie, nuisance olfactive** » évoquera les odeurs fréquentes dégagées par la décharge.

➤ les conseillers demandent ce qu'entend le bureau par le terme « sécurité » : la sécurité intègre aussi bien la circulation, que les problèmes de voisinage, c'est la sécurité au sens large.

A ce sujet il ne faut pas omettre le souci de la route de Coulonges (circulation et vitesse importantes), ainsi que le contournement Nord (passage perpétuel des camions, limitation de vitesse non respectée).

➤ une personne du Conseil souhaite savoir si les mêmes commissions ont été choisies dans les autres Conseils de quartier.

Mme BRUGIER précise que les thèmes, comme la circulation et l'environnement représentent des sujets prioritaires dans les quartiers. Le Conseil de quartier de Sainte–Pezenne se différencie par le thème des « mauvaises odeurs ».

M. EVRARD demande que des volontaires se proposent dans chaque commissions thématiques et envisagent dès à présent une première réunion.

**1) CIRCULATION, SECURITE réunion prévue le mercredi 6 novembre à 20h30 à la MCSP.**

*Deux membres du bureau* : messieurs Jean-Michel FAZILLEAU et François MARGERIN.  
*Les membres du Conseil de quartier* : M. Patrick BAUDIN, M. Bertrand DELIGNON, M. Léonide FRADET, M. Bernard GUIDAT, M. Jacques LARGEAU, M. Patrice LEBRET, M. Jean - Pierre POUSSADE.

**2) ENTRETIEN et PROPRETE – AIRES DE JEUX – ESPACES VERTS réunion prévue le lundi 04 novembre à 20h30 au Lycée Professionnel Horticole de Sainte - Pezenne.**

*Membre du bureau* : Robert GOUTEFANGEA.

*Les membres du Conseil de quartier* : M. Jean - Jacques BOTTON - VINET, M. Bertrand DELIGNON, M. Jean-Claude GAUTIER, M. Pascal TEXIER.

**3) BATIMENTS, EQUIPEMENTS réunion prévue le mardi 22 octobre à 20h30 à la MCSP.**

*Trois membres du bureau* : M. Claude EVRARD, M. Jean – Pierre GERVAIS et Mme Chantal LEBRET.

*Les membres du Conseil de quartier* : M. Pierre CAILLETON, M. Frédéric GIRAUD, Mme Christine LESTABLE, M. Jean-Marie MACAIRE.

**4) DECHETTERIE, NUISANCE OLFACTIVE réunion prévue le jeudi 7 novembre à 20h30 à la MCSP.**

*Deux membres du bureau* : messieurs Jean – Michel FAZILLEAU et François MARGERIN.

*Les membres du Conseil de quartier* : M. Frédéric GIRAUD, M. Pierre GUERIT, M. Maurice VINCK.

**III - PREPARATION DE LA SEANCE PLENIERE DU 12 OCTOBRE.**

Chaque membre du conseil a reçu une convocation avec l'ordre du jour. M. SAMOYAU informe que la séance débute à 8h00 du matin à Noron et évoque les différents points abordés au cours de la séance.

- ☞ finances, outils budgétaires et procédures de la collectivité,
- ☞ fonctionnement de l'institution municipale et démocratie locale : processus de décision,
- ☞ intervention du Maire puis débat avec l'Assemblée,
- ☞ présentation du projet de rapport et projets des conseils pour les CQ qui le souhaitent. Débat et vote pour transmission au Conseil Municipal.

**IV QUESTIONS DIVERSES.**

➤ **Survie de l'annexe de la bibliothèque fermée depuis le mois d'août.**

Mme BRUGIER propose une solution provisoire, bien que cela ne soit pas son métier, l'agent MCSP de Sainte-Pezenne (Melle SENE) gèrera la bibliothèque le mercredi après – midi.

➤ **Le public s'interroge sur le moyen de transmettre leurs idées au Conseil de quartier.**

Le conseil signale que le public dispose d'une boîte aux lettres extérieure « Conseil de quartier » à la MCSP. De plus, le public peut exposer ses idées à la MCSP.

➤ **Réaménagement de l'école Jacques Prévert.**

Est – il possible de créer un espace vert pour l'école ?

Dossier à prendre en charge par la commission « bâtiments »

➤ **Permanence de l' élu à la MCSP.**

Il n'y a en effet plus d' élu qui assure la permanence le jeudi matin.

➤ **Problème au 36 de la rue du Dixième.**

M. RIVIERE explique qu'il y a quelques mois il ne pouvait sortir son véhicule de son domicile en raison des autres voitures qui se stationnaient sur la rue. Il en a fait part au service voirie de la Ville qui a tracé une ligne jaune devant chez lui. Néanmoins, il est toujours difficile pour ce monsieur de sortir son véhicule.

Dossier à prendre en charge par la commission « circulation – sécurité »

➤ **L'Info Quartier n'a pas été envoyé dans les boîtes aux lettres pour communiquer la date de ce Conseil de quartier.**

➤ **Passage piétons à prévoir au niveau du terrain de foot-ball.**

Dossier à prendre en charge par la commission « circulation – sécurité ».

➤ **Chemin de Buffevent** : un membre du public attire l'attention sur ce chemin et souhaiterait être entendu rapidement pour faire ralentir les véhicules au lieu dit « Girasac » (ralentisseur, chicanes...etc), où la vitesse est très importante.

➤ **Proposition pour réaliser une enquête concernant telle rue pour ainsi faire le relais avec le public.**

➤ **Interrogation à propos de la plaquette 2002 / 2003 diffusée par Comité d'Animation Pexinois (CAP).**

Quelques membres du Conseil s'interrogent sur son objectif réel. N'est-il pas opposé au Conseil de quartier ?

Claude EVRARD tient à répondre précisément en sa qualité également de vice-président du CAP.  
« Depuis plus de dix ans le CAP a animé (au sens le plus large) le quartier ancien de Sainte – Pezenne tant dans les festivités que pour faire avancer beaucoup de dossiers : salle des fêtes, assainissement, voirie, sentiers de promenade ...etc. Le CAP, en sa qualité d'association indépendante, a largement contribué à la création par la municipalité des Conseils de quartier. Aujourd'hui, ceux-ci sont dotés de moyens et leur fonctionnement repose sur la démocratie participative et une charte votée par le conseil municipal. Notre Conseil de quartier peut s'inspirer des nombreux chantiers ainsi ouvert depuis plusieurs années. Le CAP et le Conseil de quartier de Sainte–Pezenne ont des missions complémentaires vis à vis des Pexinois. Une relation très étroite doit s'établir entre tous ».

**Date du prochain Conseil de quartier mardi 12 novembre à 20h30.  
salle de réunion du Lycée Professionnel Horticole de Sainte–Pezenne.**